Nations Unies ECE/TRANS/WP.29/GRE/2010/48

Conseil économique et social

Distr. générale
23 juillet 2010
Français
Original: anglais
Anglais et français seulement

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse

Soixante-quatrième session
Genève, 4-7 octobre 2010
Point 18 a) de l'ordre du jour provisoire
Règlement n° 123 (Systèmes d'éclairage avant adaptatifs)

Proposition de complément 1 à la série 01 d'amendements

Communication de l'expert du Groupe de travail «Bruxelles 1952»*

Le texte ci-après a été établi par l'expert du Groupe de travail «Bruxelles 1952» (GTB). Il a pour objet de modifier les séquences d'essai. Les modifications apportées au texte actuel du Règlement sont indiquées en caractères gras pour le texte nouveau ou biffés pour le texte supprimé.

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2006-2010 (ECE/TRANS/166/Add.1, activité 02.4), le Forum mondial élabore, harmonise et actualise les Règlements afin d'améliorer les caractéristiques techniques des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

GE.10-23898 (F) 170810 230810

Merci de recycler

I. Proposition

Annexe 4, paragraphe 1.1.1.1 d), lire:

«1.1.1.1 …

…

d) Dans le cas d'un échantillon d'essai conçu pour émettre un faisceau de croisement en mode d'éclairage en virage **ou sur un mode qui est activé pendant une courte durée (c.à.d. semblable à un mode d'éclairage en virage)** avec activation d'une source lumineuse supplémentaire, ladite source doit être allumée simultanément pendant 1 min et éteinte pendant 9 min pendant l'allumage du faisceau de croisement uniquement, comme prescrit aux paragraphes a) et b) ci-dessus.».

II. Raison

Cette modification a pour objet d'aligner les conditions d'essai pour les modes qui sont activés pendant une courte durée sur celles déjà appliquées pour le mode d'éclairage en virage.